

DECISION MUNICIPALE n° D20221013-098

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Pôle aménagement	
	Matière	1.1.2	Commande publique - marchés publics - fournitures
Objet	Acquisition d'un véhicule PEUGEOT 208 immatriculé ET-411-ZG		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président de Haute-Corrèze Communauté ;
- Vu la décision du président n° 2022-101 en date du 21 septembre 2022 approuvant la cession du véhicule PEUGEOT 208 ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la signature du certificat de vente entre la Commune et Haute-Corrèze Communauté concernant le véhicule PEUGEOT immatriculé ET-411-ZG, de type PEUGEOT 208 Like Pure Teck, pour un montant de 4 712,00 €.

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 octobre 2022.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE